

**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

N° 2025-077

Le Maire de la Ville de Bayeux,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°SG2021-211 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe est établi comme suit au titre de l'année 2025:

Agent	Ordre	Date d'effet de la nomination
MARIE SAVINELLI Alexandra	1	01/06/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Bayeux, le 07/05/2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe en charge du personnel



Christine CABON



**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

N° 2025-076

Le Maire de la Ville de Bayeux,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°SG2021-211 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est établi comme suit au titre de l'année 2025 :

Agent	Ordre	Date d'effet de la nomination
ADAM Dominique	1	01/06/2025
GUILLOUF Sophie	2	01/08/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Bayeux, le 07/05/2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe en charge du personnel



Christine CABON



**ARRETE PORTANT Etablissement DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

N° 2025-078

Le Maire de la Ville de Bayeux,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°SG2021-211 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est établi comme suit au titre de l'année 2025 :

Agent	Ordre	Date d'effet de la nomination
BOUQUEREL Axel	1	01/10/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Bayeux, le 07/05/2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe en charge du personnel



Christine CABON



**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

N° 2025-075

Le Maire de la Ville de Bayeux,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°SG2021-211 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe est établi comme suit au titre de l'année 2025 :

Agent	Ordre	Date d'effet de la nomination
LEBOEUF Thierry	1	01/06/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Bayeux, le 07/05/2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe en charge du personnel


Christine CABON



**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

N° 2025-074

Le Maire de la Ville de Bayeux,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°SG2021-211 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe est établi comme suit au titre de l'année 2025 :

Agent	Ordre	Date d'effet de la nomination
GUERIN Eric	1	01/06/2025
BENICOURT Angélique	2	01/07/2025
DESCAMPS Xavier	3	01/07/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Bayeux, le 07/05/2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe en charge du personnel


Christine CABON



**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

N° 2025-071

Le Maire de la Ville de Bayeux,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n°10 du 16 décembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°SG2021-211 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est établi comme suit au titre de l'année 2025 :

Agent	Ordre	Date d'effet de la nomination
BURNEL Chloé	1	01/10/2025

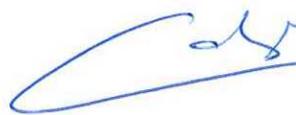
ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Bayeux, le 07 mai 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe en charge du personnel


Christine CABON

